VILLE DE THONON Les Bains

SERVICE ÉDUCATION

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

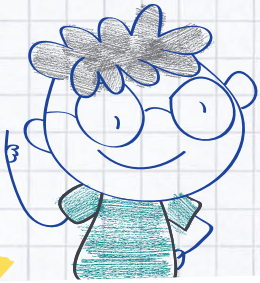

Les actualités de la rentrée

Chers parents d'élèves,

La rentrée scolaire est l'occasion de nombreux changements dans la journée de votre enfant, ce document a pour objectif de vous rappeler ces nouveaux fonctionnements. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le service Éducation.

NOUVEAU PARTENAIRE ANIMATION

Depuis le 3 septembre, c'est la fédération LÉO LAGRANGE qui organise les accueils périscolaires et extrascolaires (accueils de loisirs) pour le compte de la Ville de Thonon. Pour faciliter vos démarches, l'accueil *Animation* se trouve dorénavant au service Éducation, avenue St François de Sales.

LES ATSEM AVEC VOS ENFANTS TOUTE LA JOURNÉE

Ce sont dorénavant les ATSEM qui encadreront les enfants de maternelle sur le temps de repas, au sein du restaurant scolaire ainsi que sur le temps de récréation qui lui succède. Ainsi les ATSEM accompagneront les enfants sur une grande partie de leur journée, de 08h30 jusqu'à 16h, sans discontinuité.

UN TEMPS PÉRISCOLAIRE REVU ET ENRICHI

Les horaires du périscolaire restent inchangés, les enfants pourront donc continuer d'être accueillis dès 07h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir. Les enfants inscrits en périscolaire du soir, auront la possibilité, après avoir pris leur goûter (de 16h à 16h40), de choisir entre l'espace leçons, l'activité à projet et le temps libre récréatif.

UN ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

Deux dispositifs sont en place cette année en périphérie du temps scolaire et de l'espace leçon du temps périscolaire. Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) permettent aux élèves les plus en difficulté d'être accompagnés entre 16h et 17h. Ces accompagnements gratuits permettent à des élèves, en petit groupe, d'être soutenus dans le domaine scolaire, mais également de s'ouvrir à la culture.

NOUVEAU FORMAT POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS DU MERCREDI

La modification du format d'école sur 4 jours entraîne l'évolution du fonctionnement des accueils de loisirs les mercredis. Dès le 5 septembre, les enfants peuvent être inscrits à la journée, ou à la demi-journée (matin ou après-midi), avec pour chacune de ces formules, la possibilité de manger en cantine. Les horaires d'ouverture resteront identiques : de 07h30 à 18h30.

INSCRIPTIONS EN LIGNE À LA RESTAURATION SCOLAIRE

Les inscriptions au service de restauration scolaire peuvent désormais se faire directement en ligne, sur l'Espace citoyens du site de la ville de Thonon-les-Bains :
www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains

Les modifications ou annulations d'inscription peuvent également être traitées directement sur cette interface. Les personnes non équipées d'un accès internet, ou nécessitant d'être formées à ce nouvel outil peuvent se présenter au service Éducation pour prendre connaissance des démarches à suivre.

NOUVEAU RÈGLEMENT DE RESTAURATION SCOLAIRE

Conformément au nouveau règlement intérieur de restauration scolaire, le délai d'inscription est dorénavant de 72h ouvrées (hors week-end et jours fériés) avant la date du repas concerné. Ce nouveau délai doit notamment permettre de réduire considérablement le gaspillage en cantine.

CONCERNANT LE REPAS DU	L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE COMPLÈTE AU PLUS TARD
lundi	le mardi(1) précédent
mardi	le mercredi(1) précédent
jeudi	le vendredi(1) précédent
vendredi	le lundi(2) précédent

(1) si ce jour est férié, l'inscription doit être complète au plus tard la veille de ce jour.
(2) si le lundi est férié, l'inscription doit être complète au plus tard le vendredi précédent.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année scolaire !

JEAN DENAIS
Maire de Thonon-les-Bains

ASTRID BAUD ROCHE
Maire adjointe chargée de l'Éducation

PROJET CENTENAIRE 14/18

L'année 2018/2019 sera l'occasion, pour tous les élèves de CM2, de commémorer le centenaire de la Grande Guerre (1914-1918). Ce sont 25 classes, soit environ 700 élèves, qui sont concernés par le projet tout au long de l'année, avec comme point d'orgue, une participation à la cérémonie du 11 novembre 2018.

RECONDUCTION DU PEDT

Le Projet Éducatif Territorial qui arrive en fin de cycle est en cours de réactualisation et devrait être reconduit pour les 3 prochaines années. Le PEDT vise à favoriser le travail collaboratif de la communauté éducative, en permettant notamment des rencontres régulières sur les différentes grandes thématiques (réussite éducative, hygiène-alimentation-santé, activités, relations institutions éducatives – familles). Tous les parents d'élèves sont les bienvenus lors des différents groupes de travail qui se déroulent pendant une semaine sur chaque trimestre (le planning des rencontres est disponible sur le site internet de la Ville – Rubrique Éducation).

www.ville-thonon.fr
SERVICE ÉDUCATION
8 av. St-François de Sales
74200 Thonon-les-Bains
Tél. 04 50 70 69 43
service-education@ville-thonon.fr